

Agritux : histoire d'une (belle) rencontre entre un agriculteur et un artisan du libre

À l'occasion de notre présence lors des [RMLLd](#) sur l'île de la Réunion, voir [cet article](#), nous avons eu l'occasion de rencontrer Jean-Noël Rouchon, qui fait partie de ces « artisans du libre » de plus en plus nombreux, sa structure ([Mithril](#)) proposant de nombreux services autour du logiciel libre.

Mais Jean-Noël est aussi le développeur du logiciel de gestion pour le suivi d'exploitations agricoles [Agritux](#). Et l'histoire de la naissance de ce logiciel étant plutôt intéressante, nous souhaitons vous la faire partager.



Bonjour Jean-Noël, peux-tu te présenter ?

Je m'appelle Jean-Noël Rouchon, j'ai 32 ans et je vis à Saint-Joseph, sur l'île de la Réunion. Je suis passionné d'informatique depuis tout jeune ce qui m'a poussé à en faire mon métier. J'ai découvert Linux et monde du logiciel libre quand j'étais étudiant en 2000 avec une mandrake (la 7.2 si je me souviens bien) et j'ai très vite été happé par cet univers-là et la philosophie qui en découle.

Après ma maîtrise, j'ai travaillé pour une entreprise spécialisée dans le logiciel de gestion, mais je ne me trouvais pas à l'aise dans le monde du logiciel propriétaire. J'ai donc fini par créer ma petite entreprise, [Mithril Informatique](#).

Quelles sont les activités principales de Mithril ?

Je travaille sur trois grands axes en même temps :

- la maintenance de parc informatique, il s'agit principalement de mettre en place et de maintenir des serveurs Linux pour diverses utilisations (serveur de fichiers, base de données, mails, contrôleur de domaine, virtualisation, proxy, portail captif, etc.)
- le développement d'applications : je me suis spécialisé dans deux langages, le C et le Ruby. J'utilise principalement le C pour des applications multimédias et le Ruby pour des applications métiers (soit application web, soit interface en Gtk)
- la formation : je complète mon offre par de la formation sur divers sujets (bureautique, distribution Linux, logiciels de gestions, etc.)

L'ensemble des mes prestations est consultable [sur le site](#).

Tu es le développeur d'Agritux, mais... c'est quoi Agritux ?

[Agritux](#) est un logiciel de gestion pour le suivi d'exploitations agricoles.

Il permet de faire le suivi par parcelles et par cultures de la production de cultures végétales en gardant une trace des intrants et de la main d'oeuvre utilisée.

Le but étant surtout de pouvoir éditer un « cahier de culture », document officiel qui peut être demandé lors d'un contrôle de l'exploitation par exemple. Il est développé en Ruby avec une interface en Gtk, il fonctionne sous Linux et

Windows (et probablement Mac OS aussi mais je n'ai pas eu l'occasion de le tester). Il est bien sûr sous licence libre (GPLv3) et le [code source est téléchargeable sur gitorious](#).

Comment est né ce logiciel ?

L'idée du logiciel a commencé à naître lors des RMLLd de 2011 à St-Joseph. J'ai participé à ces premières Rencontres Mondiales du Logiciel Libre décentralisées en tant que membre d'un GUL de la Réunion ([Libre974](#)) et j'ai eu l'occasion de rencontrer pas mal de monde et en particulier plusieurs agriculteurs faisant le parallèle entre les semences libres et le logiciel libre. J'ai pu longuement discuter avec un agriculteur bio, venu là par curiosité.

L'idée du logiciel libre lui a trotté dans la tête un bon moment puisqu'au début de cette année 2013, il me rappelle pour lui installer une distribution Linux sur son ordinateur et pour lui créer un logiciel de suivi d'exploitation agricole, qu'il n'arrive pas à trouver parmi les logiciels libres déjà existants. Les premières lignes de code d'Agritux sont écrites en avril 2013.

J'ai pu constater qu'Agritux intéressait pas mal d'agriculteurs (et d'enseignants de lycée agricoles) à la Réunion. Mais sais-tu si le logiciel interesse des publics similaires en métropole ou à l'étranger ? Comment envisages-tu l'avenir d'Agritux ?

Il y a eu en effet un intérêt certain pour Agritux lors des dernières RMLLd, plus que je ne l'imaginais. J'en déduis que ce type de logiciel correspond à un besoin réel de beaucoup d'agriculteurs.

Depuis ces dernières rencontres, j'ai eu plusieurs contacts de la Réunion mais aussi de la métropole et de Madagascar m'apportant des idées pour la suite.

Le logiciel est encore très jeune, et il y a plein de pistes à

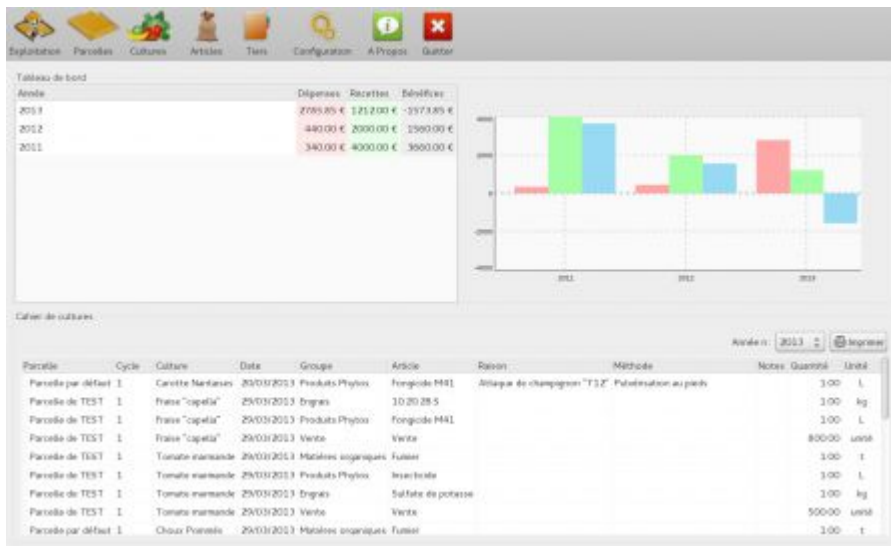
explorer pour l'améliorer. Dans le désordre :

- les statistiques économiques
- la gestion de l'élevage
- la gestion de la météo
- la gestion de rotation de cultures
- la traduction du logiciel

Pour mutualiser les coûts de développement, je pense essayer de faire financer les futures évolutions en passant par du crowdfunding et en particulier par la plateforme [Openfunding](#) qui est spécialisée dans le financement de logiciels libres.

Étant le seul développeur, il n'y a pas pour le moment de communauté autour de Agritux, juste quelques utilisateurs qui me font parfois des remontées par mail, bien qu'un [bug tracker](#) soit disponible.

Si d'autres développeurs sont intéressés pour m'aider à faire évoluer Agritux, ils seront accueillis à bras ouverts !



La Réunion, de par son éloignement avec la métropole, est-elle un terrain propice au développement du logiciel libre, ou des structures comme la tienne sont-elles complètement marginales ?

Je ne connais pas bien la situation du développement de logiciels libres en métropole, mais il me semble que la

Réunion est plus propice au développement de petits logiciels spécifiques créé par de petites structures. D'abord parce que les entreprises préfèrent généralement avoir à faire à des prestataires locaux et ensuite parce qu'il y a peu de grosses entreprises et donc peu d'intérêt pour de grosses sociétés d'édition de logiciel d'être présentes ici.

Le souci du coup, c'est que nous devons travailler avec plein de petites entreprises, très différentes les unes des autres, ce qui nous oblige à nous diversifier (ou même nous éparpiller dans mon cas ;)).

C'est pour cette raison qu'un groupement de prestataires de logiciels libres a été créé sur l'île. Il s'agit ici de fédérer nos compétences tout en restant indépendants et de proposer un site web répertoriant un maximum de prestations autour des logiciels libres à la Réunion. Ce groupement s'appelle [Prestalibre](#) et l'annuaire est disponible sur le site.

Un petit mot pour la fin ?

Concernant Agritux, toutes remontées de bugs, demandes, propositions, critiques (même mauvaises) sont les bienvenues. De même si des personnes sont intéressées pour participer au développement, à la traduction ou aux tests du logiciel, vous pouvez me contacter à *mail AT mithril.re*. Agritux a besoin de vous ;) !

Saint-Joseph de La Réunion,

la très libre ville la plus australe d'Europe

Cet été, Framasoft était invité à participer aux [Rencontres Mondiales Décentralisées du Logiciel Libre \(RMLLd\)](#), qui se déroulaient dans la commune de [St-Joseph](#), sur l'île de la Réunion.

En dehors d'un cadre on ne peut plus propice à la randonnée (sur les sentiers parfois escarpés du logiciel libre, évidemment), nous avons été impressionnés par la capacité d'une commune d'une taille modeste à mobiliser non seulement ses services, mais aussi les acteurs public locaux (comme par exemple les étudiants du BTS informatique pour la mise en place du réseau WiFi).

La ville ne s'est pas contentée d'accueillir ces rencontres mondiales, elle en a été l'un des moteurs. Par ailleurs, la commune a fait le choix (encore trop rare aujourd'hui) de publier sous licence libre les logiciels qu'elle a elle-même développés. Permettant ainsi à d'autres collectivités de ne pas réinventer la roue, tout en faisant faire des économies aux contribuables.

Nous avons souhaité poser quelques questions au dynamique Directeur Informatique de la ville de St-Joseph, Dominique Leperlier.



Bonjour Dominique, peux-tu te présenter et nous dire quelques mots sur ton parcours ?

Je suis ingénieur territorial et directeur informatique en charge des projets numériques à la Ville de Saint-Joseph de la Réunion, située à l'extrême sud de l'île (37 000 hab.) – C'est d'ailleurs la ville la plus australe d'Europe. A la sortie des mes études en 1990, j'ai intégré la mairie de Saint-Joseph en tant que responsable. A l'époque, le service se résumait à moi seul ! Après un intermède d'un an dans une autre collectivité je suis revenu en 2001 dans ma ville de cœur avec de nouveaux projets et une nouvelle dynamique. Aujourd'hui la direction informatique c'est 8 agents à temps plein dont 4 titulaires et 3 CDI.

Comme tu le vois, je suis de la génération Microsoft, de la grande époque du passage de MSDOS à Windows 3.11.

La commune de St-Joseph semble avoir une démarche très active

en faveur du logiciel libre. Peux-tu nous expliquer pourquoi ?

Même si dès mon retour en 2001, nous avons déjà effectué quelques changements avec la généralisation de Firefox ou l'installation de Nagios, le choix du logiciel libre s'est véritablement opéré en 2008. L'idée est venue lorsque la commune a mis en œuvre pour les services techniques « l'entreprise municipale », un service à part entière composé de plusieurs corps de métier et qui réalisent divers grands travaux (aménagement routier, construction de bâtiments publics, etc) sur les projets qui ne sont plus financés.

En tant que cadre, tu es force de proposition et à Saint-Joseph, nous avons cette chance d'être aussi écouté. L'idée était de construire cette fois-ci une entreprise municipale du numérique avec pour idée directrice de nous réapproprier notre système d'information.

Nous avons déjà anticipé cette évolution, un an plus tôt, en recrutant 2 agents pour créer une équipe de développement au sein de la direction. Toutefois, le point de départ reste selon moi la note de service signée du Député-Maire en novembre 2008, où il est clairement dit que la collectivité fait le choix du logiciel libre et oriente désormais son système d'information en ce sens, à commencer par la migration vers OpenOffice. Le fonds du message a bien été compris par les agents. Cependant, quand tu portes un projet aussi transversal que la migration d'une suite bureautique et qui va de surcroît bouleverser certaines habitudes, tu te heurtes tout naturellement à certaines résistances (surtout en pleine phase transitoire). Mais la grande majorité des agents ont joué le jeu. Cette note de service a vraiment fait la différence. Il ne s'agissait pas d'une lubie de quelques informaticiens, c'était un choix stratégique approuvé par l'autorité territoriale. Cela ne te dédouane pas non plus d'accompagner ce changement. Nous avons pour cela créé un comité de pilotage, un comité technique avec des référents dans les services.

Nous avons aussi organisé des demi-journées de transition. Pour information, le projet s'est étalé sur une année pour environ 300 postes. Derrière cela, il faut aussi l'avouer, il y a avait une dimension économique. Nous économisions près de 30 000 euros par an. Enfin, cela nous permettait dorénavant de valoriser les compétences internes, en investissant sur des hommes et non plus sur des licences. Le libre a pour avantage de favoriser les initiatives locales et j'espère par ailleurs que les entreprises de la Réunion vont davantage se tourner vers ce modèle économique.

Quelles sont les principales actions mises en œuvre par la commune ?

Nous avons depuis quelques années une politique numérique assez active, avec une certaine notoriété dans le département. Sans toutes les citer, nous avons notamment été à l'origine de plusieurs initiatives novatrices à l'échelle de l'île :

- première commune à ouvrir des zones WIFI dans les espaces publics avec un certain succès d'ailleurs, puisque nous comptabilisons en moyenne 4 000 connexions mensuelles sur les 3 sites déployés ;
- première commune de l'île à ouvrir une WebTV avec plusieurs reportages hebdomadaires mais aussi des retransmissions en direct (tous les conseils municipaux, des pièces de théâtres, des concerts, ...)
- première aussi à installer une borne interactive de consultation dans un cimetière de la ville (projet encore au stade expérimental avant déploiement dans 2 autres cimetières) ;
- Seul site internet public de l'île accessible, labellisé en 2010 [AccessiWeb Argent](#) ;
- première commune à dématérialiser la convocation des conseils municipaux ainsi que la transmission dossiers (tous les conseillers disposent d'une tablette).

Enfin , il ne faut pas oublier que la ville a ouvert 5 espaces

publics numériques d'une dizaine de postes en moyenne (tous sous des systèmes libres). Deux autres devraient s'ouvrir dans les deux prochaines années.

Pour en revenir au logiciel libre, comme je te l'ai dit, nous avons officiellement basculé avec la migration vers OpenOffice. Et étrangement c'est Microsoft qui nous a facilité cette mutation avec l'arrivée d'Office 2007 et son interface totalement remaniée. C'était une opportunité que nous ne pouvions laisser passer. On a donc abandonné la suite propriétaire, ce qui nous a obligé aussi à changer notre client de messagerie pour Thunderbird. Parallèlement, nous avons décidé d'abandonner Microsoft Exchange pour OBM à l'époque (nous sommes depuis passés sous Zimbra). Nous avons bien entendu mené d'autres projets comme l'informatisation de toutes nos écoles avec la solution [AmonEcole](#), la ré-informatisation de la bibliothèque avec [PhpMyBibli](#) (PMB) que nous avons légèrement adapté à nos besoins.

Outre le fait d'être un utilisateur de logiciels libres, nous sommes aussi devenu des contributeurs depuis 2 ans, puisque nous avons mis en libre sur la forge de [l'Adullact](#) plusieurs logiciels développés en interne :

- [CIEL-PMB](#) (Catalogue Informatisé En Ligne) : c'est la version accessible de l'OPAC de PMB qui permet la consultation et la réservation des ouvrages en ligne.
- [ADEL](#) (Accompagnement des DEmandeurs de Logement) : logiciel de gestion des demandes de logement et de l'amélioration de l'habitat
- [ParkPool](#) : logiciel de réservation des ressources et moyens en mode pool. Même si il existe de très bon logiciel de gestion de ressources, nous n'en avons pas trouvé qui s'appuie sur un fonctionnement de type pool.
- [Papangue](#) : une plateforme d'envoi de SMS à partir de plusieurs téléphones recyclés connectés en WIFI et sur lesquels nous avons installé [Cyanogen](#).

Les 2 premières sont disponibles depuis 2011 dans leur version stable. Les 2 dernières le sont depuis peu, mais nous devrions publier prochainement une version nettement améliorée, surtout pour Papangue.



Utilisateurs, contributeurs, nous sommes aussi devenus promoteurs depuis notre rencontre avec les [CEMEA de la Réunion](#) en organisant les [Rencontres Mondiales du Logiciel Libre décentralisées](#) en [2011](#) et [2013](#). Nous ne voulions pas être une simple ville hôte. Nous voulions prendre part au projet, parce que cela a du sens, au regard des actions que nous avons déjà mené sur le libre. C'est la première chose qui surprend pour les habitués des RMLL nationales, voir ainsi la ville qui accueille s'impliquer totalement et notamment dans l'organisation. Nous ne voulions pas que d'un rendez-vous de passionnés ou de convaincus, mais une manifestation qui s'ouvre sur la société. Ce public hétérogène c'est vraiment particulier aux RMLLd.

Et pourtant, le pari n'était pas gagné d'avance... surtout quand tu organises une manifestation autour d'un thème encore très peu connu du grand public (parfois même de certaines administrations), dans une commune rurale et à l'opposé des centres d'affaires. Nous avons réussi, malgré tout, à mobiliser le grand public venu de toute l'île, des agents de collectivités territoriales, le monde associatif, le monde de l'éducation, les acteurs économiques ainsi que la presse écrite et audiovisuelle. On a certes parlé de Saint-Joseph au cours de ces 4 journées, mais on a surtout beaucoup parlé du libre. Et tout cela est rendu possible grâce évidemment aux CEMEA, à la mobilisation d'une dizaine de services communaux (que je tiens vraiment à remercier !) mais aussi à d'autres partenaires tels que le [BTS SIO de Saint-Joseph](#) et [Libre974](#).

Utilisez-vous à Saint-Joseph d'autres logiciels libres développés par d'autres communes ? Et, à l'inverse – as-tu connaissance de l'utilisation de “vos” logiciels dans d'autres villes ?

Nous n'avons pas réellement trouvé de logiciels développés par d'autres communes et qui présentent pour le moment un intérêt pour nous. Toutefois, nous avons depuis mars 2013 ouvert notre portail citoyen, qui permet aux usagers de disposer d'un compte famille pour effectuer des demandes d'actes d'état civil et de payer la restauration scolaire en ligne. Cette plate-forme, [CapDemat](#), a été conçue par le conseil général du Val d'Oise. Nous avons fait appel à une entreprise locale pour son déploiement. Nous suivons aussi de près le [logiciel de gestion des marchés publics EPM](#) mise en code source libre par la Ville de Paris.

En ce qui concerne les logiciels que nous avons développé, je sais que ADEL par exemple a été repris par une commune de l'est de la Réunion qui a d'ailleurs intégré un module SSO pour ses propres besoins, mais qui ne l'a malheureusement pas publié sur la forge. Je pense qu'avec Papangue et ParkPool, on pourrait avoir de belles surprises et pas seulement du côté

des administrations... à suivre donc !

Que dirais-tu (ou que dis-tu déjà !) lorsque tu rencontres un Directeur Informatique d'une autre commune (de la Réunion ou de métropole) pour le convaincre d'utiliser des logiciels libres ?

C'est la question piège celle-là. Beaucoup utilisent déjà des logiciels libres, mais sur un périmètre très limité et déjà très balayé comme la sécurité du SI ou la supervision des équipements, du très banal quoi. Mais bon, ça reste invisible de l'utilisateur, c'est un truc d'informaticien. A mon sens tu franchis vraiment le pas quand tu t'attaques à des secteurs déjà bien établis. La suite bureautique en est une, le système encore un autre. Quand tu dois faire face à plusieurs dizaines d'années de pratiques comme cette « logique microsoft » qui veut que pour formater une page, tu dois passer par le menu fichier... c'est là que les choses se compliquent ! Je ne connais pas beaucoup de directeurs informatiques qui ne soient pas convaincu par le libre. C'est d'ailleurs une décision qui n'est pas de leur seul ressort, c'est un choix stratégique (peut être même politique) qui doit être validé au plus haut. Je me sens au final pas très à l'aise et encore moins légitime pour convaincre qui que ce soit. Chacun doit faire face à son environnement et ses contraintes. Au mieux, je ne pourrais que témoigner de mon expérience.



La ville de St-Joseph a accueilli les RMLLd en 2011 et 2013, vous pensez rempiler en 2015 ?

Quand tu vois une responsable d'association venir le samedi s'informer et participer aux différents ateliers, faire le ménage sur son ordinateur toute la nuit et revenir le lendemain pour qu'on lui installe les logiciels qu'elle a repéré, je te répondrai tout de suite « oui ! ». D'ailleurs le Député-Maire, lors du discours inaugural, a déjà donné rendez-vous pour 2015. Mais cela ne pourrait se faire qu'avec les [CEMEA](#) qui portent depuis bien plus longtemps que nous la voix du libre. C'est un partenaire incontournable, c'est aussi leur décision, et la ville de Saint-Joseph ne pourrait anticiper celle-ci. Après les RMLLd 2013, le plus important à l'heure actuelle est de ne pas laisser retomber le soufflet. Nous avons déjà des pistes, notamment à l'échelle de notre territoire, pour continuer dans cette dynamique.

Un petit mot pour la fin ?

Pour la ville de Saint-Joseph, les projets ne s'arrêtent pas là. Nous sommes en pleine dématérialisation des processus comptables. Nous avons d'ores et déjà fait le choix du logiciel libre pour ce projet, à travers i-parapheur, pour la mise en place d'un [parapheur électronique](#), ou [Nuxeo](#) pour la

partie gestion électronique de documents Nous avons aussi entamé le déploiement d'Ubuntu sur la base du volontariat dans certains services, notamment ceux qui n'ont pas de contraintes liées à leur applicatif métier. Cela reste encore marginal, mais Saint-Joseph a vraiment mis le cap sur le libre. À notre rythme, nous avançons, inébranlablement, mais, comme tu le sais, même si la route est longue, parfois semée d'embûches, la voie, elle, est plus que jamais libre ☐



Quand la Francophonie soutient le logiciel libre en Afrique

En septembre 2006, la francophonie réunie à Bucarest par l'[OIF](#) proposait sur le site officiel de l'évènement un très intéressant article intitulé [Le choix des logiciels libres](#), que nous avons reproduit ci-dessous.

Il n'est donc pas étonnant mais tout à fait réjouissant de les retrouver dans ce petit reportage réalisé à Niamey au Niger par [TV5 Québec Canada](#).

« Cette formation, qui va durer une semaine, permettra à une trentaine de nigériens issus de différents secteurs d'activités, l'administration publique en général, le secteur de l'éducation, le secteur privé, de bénéficier d'une formation de pointe en environnement libre. »



-> La [vidéo](#) au format webm

Le choix des logiciels libres

[URL d'origine du document](#)

Conformément aux Conférences ministérielles sur la culture (Cotonou, 2001) et sur la société de l'information (Rabat, 2003), la Francophonie favorise le développement, la diffusion et l'usage de logiciels libres...

La Francophonie favorise le développement, la diffusion et l'usage de logiciels libres pour éviter que les pays en développement ne se trouvent en situation de dépendance technologique vis-à-vis d'un fournisseur.

La liberté de choix technologique défendue par la Francophonie vise à favoriser une appropriation réelle et maîtrisée des technologies. Mettre en commun le savoir, le faire évoluer librement, l'enrichir par une dynamique collaborative et répondre ainsi au besoin légitime de tous de participer pleinement à l'édification de la société de l'information sont le fondement même du concept des logiciels libres.

L'expression « logiciel libre » fait référence à la liberté pour les utilisateurs d'exécuter le programme, d'étudier son fonctionnement et de l'adapter à leurs besoins, de redistribuer des copies, d'améliorer le programme et de

publier les améliorations pour en faire profiter toute la communauté. Le choix de l'utilisation de normes et de standards ouverts permet d'éviter des incompatibilités techniques pouvant conduire à des pertes de données publiques.

Il s'oppose à toute restriction des échanges et encourage la diversité d'expression. Beaucoup plus qu'une solution technique, il défend le libre accès aux savoirs. Grâce à leur faible coût d'opération et surtout aux principes de liberté et de partage qu'ils sous-tendent, les logiciels libres représentent une opportunité pour soutenir le développement durable des pays francophones du Sud.

L'[OIF](#) a donc soutenu l'organisation des Rencontres africaines du logiciel libre (respectivement du 4 au 7 octobre à Ouagadougou et du 19 au 21 octobre à Libreville). Les Rencontres mondiales 2005 sur les logiciels libres de Dijon (France, 5-9 juillet) ont également été soutenues, ainsi que le 7e Forum international du logiciel libre de Porto Alegre (Brésil, 19-22 avril 2006).

L'[AUF](#), en partenariat avec l'[Association francophone des utilisateurs de Linux et logiciels libres](#), a mis en place un réseau de centres Linux et logiciels libres fondé sur le développement et l'utilisation de solutions technologiques et pédagogiques ouvertes dans les pratiques d'enseignement, de recherche ou de communication. Ces centres sont basés à Antananarivo, Bamako, Chisinau, Dakar, Hanoi et Rabat.

L'[Intif](#) met en place des Laboratoires TIC (Labtict), véritables espaces collectifs mutualisés servant de cadre à la démultiplication des transferts de compétences au niveau national, en associant les acteurs des secteurs public, privé et associatif. Les Labtict permettent ainsi de faire des formations tout en créant un environnement matériel et logiciel permettant aux stagiaires de poursuivre et de consolider leurs acquis de manière continue. Ces actions de formation favorisent une appropriation technologique réelle

qui peut servir de base à une industrie nationale numérique. En 2006, 15 laboratoires sont en place auprès de partenaires locaux dans les pays en développement : Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Laos, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, Vietnam.

Si rien ne bouge en France dans les cinq ans je demande ma mutation à Genève

Ce billet souhaite avant tout saluer l'action du SEM qui, dans le cadre des MITIC, favorise les SOLL au sein du DIP. Gageons cependant que si vous n'êtes pas familier avec le système éducatif genevois, cette introduction risque de vous apparaître bien énigmatique !



Le [DIP](#), c'est le Département de l'Instruction Publique du [Canton de Genève](#) et le [SEM](#), le Service Écoles-Médias chargé de la mise en œuvre de la politique du Département dans le domaine des Médias, de l'Image et des Technologies de l'Information et de la Communication, autrement dit les MITIC.

Mais l'acronyme le plus intéressant est sans conteste les SOLL puisqu'il s'agit rien moins que des Standards Ouverts et des Logiciels Libres.

En mars dernier en effet le SEM a élaboré [un plan de déploiement 2009-2013](#) sur cinq ans des postes de travail pédagogiques (autrement dit les ordinateurs des élèves^[1]) qui présente la particularité d'être peu ou prou... exactement **ce qu'il nous faudrait** à nous aussi en France ! [Lecture](#) chaudement recommandée.

L'objectif du présent plan de déploiement est de parvenir d'ici la rentrée 2013 à doter les écoles d'un poste de travail fonctionnant uniquement sous GNU/Linux, dans sa distribution Ubuntu.

Impressionnant non ! Proposez aujourd'hui la même chose de l'autre côté de la frontière et c'est le tremblement de terre (assorti d'une belle panique du côté des « [enseignants innovants](#) » de [Projetice](#), du [Café pédagogique](#) et de [Microsoft](#)) !

Mais ainsi exposé, il y a un petit côté radical à nuancer :

Le solde constitue les exceptions pour lesquelles il n'aura pas été possible de trouver une solution ou pour lesquelles les systèmes propriétaires restent manifestement mieux adaptés au métier.

Et comment ne pas souscrire à ce qui suit (que je m'en vais de ce pas imprimer et encadrer dans ma chambre) :

Il s'agit en fait d'opérer un changement de paradigme : aujourd'hui, le standard est Windows, l'exception MacOS. Demain, le standard sera GNU/Linux, les exceptions MacOS et Windows.

Tout est dit ou presque. Ce n'est ni un désir, ni une prédiction, c'est à n'en pas douter le choix technologique d'avenir de nos écoles. Et plus tôt on prendra le train en marche, mieux ça vaudra.

Je n'ai pu résister à vous recopier intégralement la première page du plan tant elle est pertinente et pourrait se décliner partout où l'on analyse sérieusement la situation.

Depuis 2004, l'État de Genève a annoncé son intention d'orienter progressivement son informatique vers les standards ouverts et les logiciels libres (SOLL).

Cette décision est motivée par la prise de conscience que « l'information gérée par l'État est une ressource stratégique dont l'accessibilité par l'administration et les citoyens, la pérennité et la sécurité ne peuvent être garanties que par l'utilisation de standards ouverts et de logiciels dont le code source est public ».

Un intérêt économique est aussi présent : diminution des dépenses de licences bien sûr, mais également en favorisant les compétences et les services offerts par des sociétés locales plutôt que de financer de grands comptes internationaux.

Dans le domaine de l'informatique pédagogique, l'intérêt pour les SOLL est bien antérieur. En effet, les logiciels libres offrent pour l'éducation des avantages spécifiques, en plus des avantages communs à tous les secteurs de l'État. Ces logiciels permettent de donner gratuitement aux élèves les outils utilisés en classe et donc de favoriser le lien entre l'école et la maison ; ils offrent un apprentissage affranchi de la volonté des grands éditeurs de créer des utilisateurs captifs ; et la large communauté qui s'est développée autour des SOLL produit des solutions de qualité adaptées aux besoins de l'éducation.

La question des ressources pédagogiques est également au centre de cette problématique. S'appuyant sur le fonctionnement collaboratif propre au logiciel libre, il s'agit de mettre à disposition des enseignants et des élèves des environnements numériques technologiques performants à

même de valoriser les contenus créés par les enseignants, de leur offrir la possibilité de les partager et de les échanger tout en protégeant les auteurs.

Conscient de ces enjeux, le DIP a validé en juin 2008 une directive formalisant sa décision « d'orienter résolument son informatique tant administrative que pédagogique vers des solutions libres et ouvertes ». La responsabilité de cette démarche a été confiée au SEM.

On peut toujours qualifier la Suisse de « neutre » et « conservatrice » mais certainement pas pour ce qui concerne les TICE du côté de Genève !

L'excellente [directive](#) dont il est question à la fin de l'extrait, nous en avons longuement parlé dans [un billet dédié](#) du Framablog. On notera qu'il est également questions des ressources pédagogiques, évoquées (malheureusement en creux) lors du billet [L'académie en ligne ou la fausse modernité de l'Éducation nationale](#).

Vous me direz peut-être que cette belle intention ne se décrète pas. Et vous aurez raison ! Mais on en a pleinement conscience et c'est aussi pour cela qu'on se donne du temps, cinq ans, en commençant progressivement par quelques écoles pilotes.

Comme lors de tout changement, la transition vers un poste de travail logiciels libres va susciter des oppositions importantes, liées à des critères objectifs ou à des craintes non fondées. Pour assurer la réussite du projet, il conviendra donc d'identifier les risques et de mettre en œuvre les moyens de les réduire.

Les principaux risques identifiables dès maintenant sont les suivants :

– résistance au changement des utilisateurs parce que celui-

ci demande un effort d'apprentissage et d'adaptation ;

– habitudes acquises lors de la formation (notamment universitaire) d'utiliser certains produits propriétaires, même si ceux-ci sont onéreux et parfois moins performants ou pratiques ;

– difficultés à récupérer les contenus déjà réalisés avec les nouveaux logiciels proposés ;

– difficultés à échanger les documents entre l'environnement mis à disposition par le DIP et les divers environnements acquis dans le domaine privé (même si les logiciels libres peuvent gratuitement être installés à domicile) ;

– ressources insuffisantes pour accompagner le changement et assurer une aide locale aux utilisateurs ;

– manque de clarté des objectifs de l'Etat dans le domaine des SOLL et impression que le DIP fait cavalier seul (ou, plus grave, renoncement de l'Etat à ses objectifs) ;

Et pour se donner le maximum de chances de franchir l'obstacle :

Dans la plupart des cas, la réponse aux préoccupations décrites passe par un effort d'information et de formation. Il faudra en particulier :

– rendre très clairement lisibles les objectifs de l'Etat et du DIP ;

– assurer lors de chaque migration une réelle plus-value pour les utilisateurs, soit pour la couverture des besoins, soit dans la mise à jour et la maintenance du poste, soit pour le support et la maintenance ou encore l'autoformation en ligne ;

– être en mesure d'apporter une aide spécifique,

personnalisée, locale, efficace et rapide pour résoudre les problématiques soulevées.

Le plan décrit dans ce document est évolutif. Il pourra être adapté en fonction des opportunités ou difficultés rencontrées au sein du périmètre concerné, ou en fonction de l'évolution du contexte (politique des éditeurs de logiciels, modification des orientations globales de l'Etat, etc.).

Face à ce types d'initiatives, vous pouvez être certain que la politique de certains éditeurs, que l'on ne nommera pas, va évoluer, et évoluer dans le bon sens (ce n'est pas autrement que s'y prend [le Becta](#) en Angleterre).

Et pour conclure :

Le but visé par la transition vers les standards ouverts et les logiciels libres consiste en premier lieu à améliorer la qualité et la pérennité des outils informatiques mis à la disposition de l'enseignement.

Les avantages sont évidents dans une perspective globale. Vue du terrain, la réalité est nettement plus nuancée étant donné l'effort personnel que demande le changement d'habitudes et de moyens.

C'est la raison pour laquelle la compréhension par chacun des enjeux est essentielle, de même que la qualité de l'accompagnement qui devra soutenir la démarche.

Voilà une démarche que nous allons suivre de près.

Si vous voulez mon humble avis, on serait bien inspiré d'inviter nos amis du SEM au prochain Salon de l'Éducation à Paris, avec le secret espoir d'être remarqués par notre ministre et ses experts conseillers.

PS : La source de ce billet provient de l'article [Écoles :](#)

[l'informatique en logiciels libres](#) du quotidien suisse indépendant *Le Courrier*, qui cite souvent le directeur du SEM Manuel Grandjean : « On ne va pas changer une Ferrari pour une 2CV juste parce qu'elle est open source » ou encore « Le travail d'enseignant intègre largement la collaboration et la mise en commun de ressources (...) On est véritablement dans une défense du bien commun ».

Notes

[1] Crédit photo : [Broma](#) (Creative Commons By)

Framasoft remercie la francophonie

Quand bien même Framasoft en général et ce blog en particulier n'échappent pas au travers de voir trop souvent le logiciel libre par le petit bout de la lorgnette de la France (notamment lorsqu'il est question de [politique](#) et d'[éducation](#)), notre travail s'adresse bien entendu à tous ceux qui, de par le monde, s'expriment, comprennent et aiment la langue française^[1].



C'est pourquoi nous sommes fiers et reconnaissants de constater qu'à l'occasion de [notre campagne de soutien](#) (qui se poursuit !) le service rendu par [notre réseau de sites et de projets](#) touchait bien au delà des frontières du pays de Molière^[2].

Cotonou, Montréal, Bruxelles, Casablanca, Singapour, Genève, Capitola, Namur, Lachine, Fribourg, Niamey, Miami, Lausanne, Dakar... l'origine diverse et variée de vos [dons](#) mais aussi de vos [témoignages](#) (cf une petite sélection ci-dessous) nous font chaud au cœur et nous tenions à (vous) le faire savoir et à vous remercier à notre tour ☐

Quelques témoignages

Rachid M. de Casablanca (Maroc) :

Même si je ne peux pas faire de don, car ici on ne dispose que de carte de paiement valide exclusivement sur le territoire national, je souhaitais vous remercier infiniment pour tous le travail que vous faites. Il est en effet très utile et nécessaire pour nous autres sur le continent africain. Ici les majors de l'informatique font régner leurs lois et pratiquent des politiques dignes d'un autre âge.

Grâce à vous on a eut accès à un répertoire d'applications qui nous ont "libéré" et je pèse mes mots !

Bon courage à tous.

Luc Rivet de Montréal (Québec – Canada) :

J'utilise Ubuntu et Open Office depuis quelques années et vos livres m'ont permis de me familiariser rapidement. Bravo à vous qui nous offrez l'information nécessaire pour apprendre des nouvelles façons de faire.

Merci et longue vie à vos bouquins !

Roland P. de Hamois (Belgique) :

Sans ma "Framakey", montée sur un "bâton de mémoire" de 2Go, je perds mes marques lorsque j'arrive sur un PC inconnu (et cela m'arrive assez souvent!). Grâce à Framakey, je reste opérationnel, même dans les circonstances les plus

incongrues. Merci à vous pour le magnifique travail et de rendre possible une utilisation aussi sécurisée et facile des outils qui sont utiles à tous, de l'utilisateur occasionnel à l'expert informatique, les logiciels choisis étant pertinents et bien "emballés". Continuez !!!

Khouzam B. de Moroni (Comores) :

J'ai toujours eu à utiliser les logiciels libres, pendant mes études et même actuellement en tant que stagiaire. Cela m'a été toujours d'un grand intérêt, raison pour laquelle j'ai toujours milité pour les logiciels libres.

J'ai souvent eu recours au site Framasoft pour mes besoins et je suis content de l'avoir fait connaître à d'autres personnes. Sincèrement si je pouvais, je vous ferais un don.

Sans logiciel libre, les TICs ne serai pas la ou ils sont.

BIG UP

Christophe W. de Gland (Suisse) :

Point obligé de mon surf quotidien, de mes recherches dans le monde du libre, de ma réflexion de professeur d'informatique, le site Framasoft ne cesse de mûrir et gagne chaque jour en qualité. Merci à chacun pour cet investissement fondamental pour faire évoluer les consciences.

Continuez sur cette voie : la route est belle, la route est libre !

Robert Dupras de Montréal (Québec – Canada) :

Depuis plusieurs années que je me réfère à Framasoft, que je réfère aussi à mes clients. Le travail de Framasoft est inspirant et stimulant pour tous ceux et celles qui croient ou œuvrent dans le monde du libre.

Impossible de mesurer l'apport de Framasoft à la communauté, nul doute qu'elle est importante. Aujourd'hui ce sont nos clients qui bien souvent utilisent le banque d'informations disponibles sur Framasoft. Notre modeste contribution est un simple message pour encourager nos amis et clients à faire de même.

Le partage, la meilleure façon par laquelle l'humanité pourra continuer de grandir.

Merci à Framasoft

Handicap.sn de Dakar (Sénégal) :

Je n'ai pas de carte bancaire, je suis à Dakar. Mais c'est touchant de voir que le mouvement du Libre se retrouve dans des difficultés financières. J'aurais aimé envoyer de l'argent car grâce au Libre "FileZilla, Drupal, Ubuntu Server, SPIP, PHP, WAMP, Joomla, The Gimp, MySQL et MyODBC, NotePad++, Moodle, ..." j'ai gagné beaucoup d'argent moi et j'ai aussi distribué beaucoup de bonne chose à mon tour.

Sans compter les forums, Wikipedia, et autres sites de partage de connaissances qui me sortent quotidiennement du pétrin, comme des millions d'autres.

Je dirais que Framasoft aussi est Nécessaire, Indispensable et Éternel !

J'ai démarré moi-même un projet libre, de portail pour une communauté spécifique, mais à cause de cette crise mondiale, je suis obligé de geler ces activités philanthropiques pour quelques temps et sécuriser un emploi. Car je n'ai pas réussi à gagner de l'argent à partir de cette activité philanthropique, certes ça m'a apporté d'autre gratifications humaines, mais pas pécuniaires. Voilà mon témoignage.

Que Dieu nous permettent de continuer sur cette lancée !

Sébastien A. de Bruxelles (Belgique) :

Lorsque j'ai commencé à m'intéresser aux logiciels libres, j'ai été confronté à un sérieux problème: comment trouver les logiciels dont j'avais besoin.

J'ai perdu beaucoup de temps en vaines recherches. Et puis j'ai trouvé Framasoft.

Oli C. Kan de Tunis (Tunisie) :

Je viens sur Framasoft régulièrement pour trouver des programmes et je trouve la communauté libre toujours superbe et remplie d'idées et d'ingéniosité. Comme j'en discutais avec un ami tout à l'heure, la communauté libre nous donne une bon aperçu de ce que serait un monde libre. Un monde où tout le monde contribuerait à sa manière et où tout serait accessible à tous, sans avoir à se vider les poches pour se faire.

Certes, ici ce n'est pas tout le monde qui peut vraiment contribuer puisque ce n'est pas tout le monde qui sait programmer, qui a de l'argent à donner ou même qui possède un ordinateur. Mais, continuons et le Libre s'étendra de plus en plus, et dans plus en plus de domaines, comme il l'a fait à présent.

Continuons d'en parler. Vive Framasoft !

André Cotte de LaSalle (Québec – Canada) :

Je m'intéresse aux logiciels libres depuis plus de 6 ans. Framasoft m'a accompagné pendant toutes ces années. Depuis 3 ans, je suis « Conseiller en logiciels libres pour l'éducation ». Oui, oui, c'est le titre que la société sans but lucratif où je travaille m'a donné. Sans Framasoft, j'aurais beaucoup de difficultés à assumer ce titre.

Merci et longue vie à Framasoft. Tous ensemble nous y arriverons.

Notes

[1] Crédit photo : [Alexkon](#) (Creative Commons By-Sa)

[2] Nous en profitons au passage par saluer et remercier les DOM-TOM, qui ne sont pas les derniers à nous soutenir ☐

L'académie en ligne ou la fausse modernité de l'Éducation nationale

Une formidable occasion manquée pour notre cher ministère de l'Éducation nationale de se rapprocher de la culture des [biens communs](#) ? C'est l'hypothèse développée dans ce billet. Et c'est d'autant plus dommage et frustrant que tout semblait réuni pour que la rencontre ait bel et bien lieu.



Cet épisode révélateur vient clore une nouvelle année plus que fade pour le logiciel libre et son état d'esprit à l'école, puisque, à notre connaissance, pas une mesure sérieuse d'envergure a été officiellement prise en sa faveur, au cours de l'exercice 2008/2009 (on aura ainsi attendu en vain l'équivalent d'un [rapport Becta](#) de chez nous).

Logiciels, formats, et surtout, comme nous le verrons plus bas, ressources devront encore patienter pour s'engager pleinement sur le chemin de la liberté. Malgré les efforts de nombreuses personnes, la rue de Grenelle a tranché : c'est une fois de plus le redoublement !

Un projet ambitieux : l'académie en ligne

Comme souvent, il y a au départ une louable intention répondant à un réel besoin avec [ce projet d'académie en ligne](#), inauguré officiellement le 19 juin dernier [par l'ex-ministre Xavier Darcos](#).

L'académie en ligne est un site de ressources gratuites proposés par le CNED pour aider les jeunes dans leur scolarité et permettre aux parents de mieux les accompagner sur la voie de la réussite.

L'académie en ligne doit mettre à la disposition de tous l'intégralité des contenus d'enseignement des programmes de la scolarité obligatoire. Les cours d'école primaire seront en ligne à partir du 15 septembre et ceux de collège et lycée à partir de fin octobre.

Dès à présent, il propose des cours d'été, aux élèves du C.P. à la terminale, pour réviser les notions essentielles de l'année écoulée et préparer la rentrée.

De nombreuses séquences s'appuient sur des documents audio, iconographiques ou des activités interactives. On peut y accéder par matière, par classe ou par mot-clé grâce à un moteur de recherche.

Excellente et exaltante idée que de vouloir ainsi « mettre à la disposition de tous l'intégralité des contenus d'enseignement ».

Voilà qui sera d'une grande utilité non seulement aux élèves mais aussi à tous ceux qui sont un peu curieux de que l'on

apprend à l'école (et parmi les effets secondaires positifs, on en profitera au passage pour réduire l'influence croissante et [lucrative](#) du parascolaire privé sur le temps non scolaire).

Visite surprise du site : le fond

Intrigué, je me suis donc rendu sur [le site en question](#). Mon propos n'est pas ici d'en évaluer dans le détail la qualité et la pertinence pédagogique. Mais permettez-moi néanmoins au passage de donner un rapide et humble avis sur ce que je connais un peu, à savoir les mathématiques du secondaire.

Pour le collège on a visiblement découpé en rondelles PDF une sorte de cahiers d'activités (toujours sur le même moule : « je me souviens, je retiens, je m'exerce, je relève un défi »). La correction des exercices est à télécharger séparément.

Pour le lycée, c'est plus solide mais c'est un peu comme si on avait saucissonné, toujours uniquement en PDF, un semblant de manuel scolaire cette fois. On a le cours et des exercices d'application corrigés. Pas très moderne, didactiquement parlant. Si l'élève^[1] a eu la bonne idée de conserver son propre manuel de l'année écoulée, autant travailler sur ce dernier, ces documents en ligne n'apportant a priori pas grand chose de plus (il économisera de l'encre et du papier qui plus est).

J'ai jeté également un œil (non avisé) sur les mathématiques du primaire. Ce n'est plus du PDF mais des animations au format Flash qui sont proposées. Ça bouge, ça parle et il y a de jolies couleurs, mais c'est toujours la même et lancinante structure : une première partie où l'on écoute passivement une petite explication et une seconde partie avec des exercices pseudo-interactifs où à la première erreur on nous dit systématiquement : « tu t'es trompé, recommence ! » et à la deuxième : « tu t'es trompé regarde bien la solution ! ».

Au final, tout ceci a le mérite d'exister mais c'est tout de même « un poil » décevant (mettez-vous à la place d'un élève qui débarque sur le site en souhaitant réviser en toute autonomie). C'est comme si le CNED avait mis en ligne des documents préexistants qu'il distribue j'imagine pendant l'année à ses élèves. Il n'y a visiblement pas eu de réflexion sur le spécificité des cours d'été, cette période particulière où l'on se trouve entre deux niveaux.

Visite surprise du site : la forme

J'ai balayé quelques pages du reste du contenu. Il m'a semblé que l'on retrouvait peu ou prou le même modèle pour les autres disciplines.

La seule nouveauté repérée concernait la présence de ressources audios pour les langues (anglais et espagnol), qui étaient elles-aussi mises à disposition au format Flash. Du format audio (le mp3 en l'occurrence) encapsulé dans du format Flash, impossible donc de télécharger ces séquences sonores (« Hello my name is John, repeat after me ») pour les écouter sur la plage dans son iPod.

Nous n'avons donc que deux formats, le [PDF](#) et le [Flash](#). Le premier est un format ouvert quand l'autre ne l'est pas, mais ce que l'on peut surtout faire remarquer c'est que ce sont des formats qui ne permettent généralement pas les modifications. En effet, si vous voulez mettre à jour un fichier PDF, vous devez disposer du format natif qui a généré votre PDF (par exemple le traitement de texte Word de MS Office ou, mieux, Writer d'OpenOffice.org). Par analogie avec les logiciels, on pourrait dire que le fichier traitement de texte est le fichier [source](#) tandis que le fichier PDF est le fichier [compilé](#) (idem avec le Flash dont tout changement demande la présence des sources au format .fla). Sur l'académie en ligne ces fichiers d'origine sont absents. Les ressources mises à disposition sont pour ainsi dire « figées dans la vitrine ».

Dernière remarque. Les pages du site sont au format [ASPX](#) caractéristiques de la technologie Web de Microsoft. Ce ne sont pourtant pas les solutions libres qui manquent aujourd'hui pour construire des sites de qualité. Je ne pense pas que ce soit lié mais on peut aussi faire observer en passant que l'ergonomie générale du site laisse lui aussi pour le moment à désirer.

Visite surprise du site : la législation en vigueur

Il n'est techniquement pas possible de modifier les fichiers proposés ou d'embarquer les sons sur son baladeur. Mais, ceci expliquant sûrement cela, il est surtout **juridiquement impossible** de le faire.

Les [mentions légales](#) (et plus particulièrement son paragraphe 3 « Propriété intellectuelle ») sont en effet très contraignantes, et malheureusement révélatrices du climat ambiant.

D'ailleurs je viens déjà de me mettre en infraction à cause du lien ci-dessus ne pointant pas sur la page d'accueil du site !

Premier extrait (c'est moi qui souligne) :

Le site autorise, sans autorisation préalable, la mise en place de liens hypertextes pointant vers la page d'accueil du site Internet.

Tout lien vers une page autre que la page d'accueil du site Internet est strictement interdit sans l'accord préalable du Cned. Même en cas d'accord du Cned, Il est strictement interdit d'imbriquer les pages du site à l'intérieur des pages d'un autre site. Les pages du site doivent être visibles par l'ouverture d'une fenêtre indépendante.

Les sites qui font le choix de pointer vers ce site engagent leur responsabilité dès lors qu'ils porteraient atteinte à

l'image du site public ou de la marque Cned.

[Thierry Stoehr](#) et [Benoit Sibaud](#) apprécieront cette interdiction de liaison (pourtant ontologiquement indissociable du Web).

Mais, plus fort encore, deuxième extrait concernant les cours proprement dits :

L'ensemble des cours figurant sur ce site sont la propriété du Cned.

Les images et textes intégrés à ces cours sont la propriété de leurs auteurs et/ou ayants-droits respectifs.

Tous ces éléments font l'objet d'une protection par les dispositions du code français de la propriété intellectuelle ainsi que par les conventions internationales en vigueur.

La consultation et le téléchargement des cours n'opèrent aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur ceux-ci. Ils ne sont permis que dans le strict respect des conditions suivantes :

*Vous ne pouvez utiliser ces contenus qu'à des fins strictement personnelles. **Toute reproduction, utilisation collective à quelque titre que ce soit, tout usage commercial, ou toute mise à disposition de tiers d'un cours ou d'une œuvre intégrée à ceux-ci sont strictement interdits.***

***Il est interdit de supprimer ou de tenter de supprimer les procédés techniques de protection** des cours et des contenus intégrés (filigranes, blocages de sélections notamment).*

*Il est **interdit d'extraire** ou de tenter d'extraire une œuvre reproduite dans un cours et de l'utiliser à d'autres fins que celle d'illustration du cours auxquels elle est intégrée.*

Le non respect de ces conditions vous expose à des poursuites

judiciaires pour contrefaçon conformément aux articles L 335-2 et suivi du code de la propriété intellectuelle. Ces actes sont punis de 3 ans de prison et 300 000 euros d'amende.

Vous avez bien lu. Pour rappel nous sommes sur un service public d'éducation.

Si je partage je m'expose donc alors à des sanctions pour le moins disproportionnées. Cela ne vous rappelle rien ? [Hadopi](#) bien sûr, à la différence prêt que l'école est le lieu même de la transmission et que les auteurs des ressources sont des fonctionnaires de l'état français qui ne sont généralement pas payés (plusieurs fois) sur leurs droits d'auteur mais (une fois) sur leur salaire provenant de nos impôts.

Je suis enseignant et je souhaite distribuer ces ressources à mes élèves ? Interdiction. Je souhaite les adapter à mes besoins et (re)déposer ce travail dans le pot commun ? Interdiction. Je suis animateur dans un [Espace public numérique](#) ou dans un réseau d'[éducation populaire](#) et souhaite en faire profiter collectivement mon public ? Interdiction. Je suis un élève et souhaite distribuer les ressources à mes camarades qui n'ont pas accès à Internet ? Interdiction. La liste est longue et non exhaustive...

Ces mentions légales étaient-elles forcément les plus adaptées à la situation et à l'objectif fièrement affiché ? Rien n'est moins sûr. N'y aurait-il pas une certaine légitimité à les remettre en question, ou tout du moins à se poser quelques questions ?

Quelques ombres planent : 1. L'alternative Sésamath et les associations d'enseignants

Il est dès lors difficile d'évoquer ce projet sans penser en arrière-plan à l'association de professeurs [Sésamath](#) (que les lecteurs du Framablog [connaissent bien désormais](#)). Quand bien

même elle ne concerne que le champ des mathématiques, la comparaison est en effet riche d'enseignements.

Sur la forme, les ressources mises à disposition par Sésamath sont elles aussi principalement proposées au format PDF et Flash, à ceci près que les sources sont également présentes. Et c'est loin d'être un détail parce que c'est la conséquence directe de la plus grande différence de départ entre cette académie en ligne et les travaux de l'association : la **licence** des ressources.

Fermée pour l'académie mais ouverte pour Sésamath, qu'il s'agisse de [la GNU FDL](#) (pour [les manuels et les cahiers](#)) ou de [la GPL](#) pour les logiciels (dont le fameux [Mathenpoche](#)). Avec un tel choix de licences libres, toutes les interdictions mentionnées précédemment sont levées !

Mais peut-être plus important encore, le fond, c'est-à-dire la qualité des documents. Ce n'est pas parce qu'une structure accole du jour au lendemain une licence libre à ses travaux que ces derniers vont, tel un coup de baguette magique, gagner en qualité. Il y a bien entendu des facteurs autrement plus importants qui entrent en ligne de compte. Il n'empêche que cela participe à la création d'un terreau fertile à l'épanouissement des ressources. La licence libre donne confiance, induit la circulation, la collaboration et donc a priori l'amélioration (je peux copier, modifier et reverser en toute liberté dans le pot commun sans que quiconque puisse un jour refermer le couvercle). Le projet peut échouer bien entendu, mais on lui aura ainsi facilité en amont ses chances de réussite. Réussite qui a bien eu lieu ici avec Sésamath, où qualité, mais aussi quantité, réalisées à plusieurs mains sont au rendez-vous.

Je souhaite cet été que mon gamin, futur lycéen, révise le [théorème de Thalès](#) vu en troisième ? Sur l'académie en ligne vous avez droit à [votre unique fiche d'activité PDF](#) à imprimer (Internet ne sert donc à rien d'autre ici qu'à stocker la

ressource). Sur Sésamath par contre c'est un autre son de cloche. Vous avez [plus d'une centaine de questions interactives](#) via Mathenpoche, accompagnées si vous le désirez par les exercices du cahier correspondant ([exemple](#)), ainsi que [le chapitre complet](#) du manuel libre du niveau considéré. Mais il y a mieux, avec leur nouveau projet [Kidimath](#), tout (et plus encore : rappels de quatrième, annales du Brevet, QCM...) est regroupé dans une seule et même interface spécialement conçue pour le travail de l'élève hors du temps scolaire ! Allez-y, cliquez sur 3ème puis *Thalès*, et vous serez bluffé par la qualité et la quantité du contenu proposé (et optimisé pour Internet). Et il en va de ce chapitre particulier comme de tous les autres chapitres de tous les niveaux du collège !

D'où évidemment la **question** suivante : mais pourquoi diable le ministère n'a-t-il pas fait appel à Sésamath pour collaborer sur la partie mathématique de l'académie en ligne ? Quel intérêt de laisser le CNED proposer seul dans son coin ces maigres ressources alors que l'on possède en son sein des enseignants aussi productifs ayant une solide expérience du « travailler ensemble » ?

Je n'ai pas la réponse à ce qui, vu de l'extérieur, est un pur mystère, voire un beau gaspillage d'énergie (cf le syndrome [Not Invented Here](#)). Tout au plus peut-on supputer que c'est lié à une question de gouvernance : une décision qui se prend seule en haut en désignant un unique interlocuteur bien identifié en bas pour exécuter la tâche (en l'occurrence le CNED). Peut-être aussi que l'absence de volonté de mettre en avant le logiciel libre à l'école [ne favorise pas](#) chez nos élites l'appropriation de sa culture, ses valeurs... dont la collaboration est l'un des piliers. L'Éducation nationale est une cathédrale et non un réseau social (et encore moins une communauté).

Toujours est-il qu'il y a tout de même un élément de réponse simple à la question. Tant que les mentions légales du projet d'académie en ligne resteront en l'état, il ne sera pas

possible à un Sésamath de s'impliquer, pour la bonne raison que les licences sont totalement incompatibles.

Et n'allez pas croire que Sésamath est seul à bord du navire. Il en est certes à la proue mais derrière lui d'autres associations d'enseignants sont elles-aussi très actives et productives. Je pense notamment à [Weblettrés](#) ou [les Clionautes](#), qui respectivement en français et en histoire et géographie, font référence parmi les collègues. D'ailleurs ces trois associations sont en partenariat autour du projet [CapBrevet](#) et on fait l'objet d'une sérieuse étude dans [le n° 65 des Dossiers de l'ingénierie](#) éducative consacré justement au travail collaboratif. Lecture chaudement recommandée, quand bien même on occulte un peu la question pourtant primordiale des licences, qui différencie, mais pour combien de temps encore, Sésamath de ses deux partenaires.

En tout cas, cela fait déjà pas mal de monde qui aurait pu participer au projet en le bonifiant de son savoir-faire. Ne nous privons pas de nos talents, conjugurons-les pour le plus grand bénéfice de nos élèves !

Quelques ombres planent : 2. Les éditeurs scolaires

Une autre éventuelle piste de réponse à la question précédente peut être recherchée du côté des éditeurs scolaires. J'avoue humblement être très peu au fait des relations entre ces éditeurs et le ministère, mais il y a fort à parier qu'on a voulu un tant soit peu les ménager ici.

Imaginez en effet la mise à disposition sous licence libre de ressources pédagogiques en collaboration réelle avec les enseignants et leurs associations, ouvertement accessibles sur des [forges](#) spécialement dédiées, pour toutes les disciplines et pour tous les niveaux ! Nul doute que cela finirait par impacter fortement le marché de l'édition scolaire (en fait cela irait beaucoup plus loin en impactant directement et

durablement la manière même dont les enseignants, et même les élèves, travaillent).

Une telle éventualité signifierait à terme ni plus ni moins que la mort lente mais annoncée du système actuel. L'industrie du disque et leurs CD pressés ont, semble-t-il, aujourd'hui quelques « menus problèmes » avec l'avènement du numérique. Les éditeurs scolaires et leurs manuels scolaires imprimés auront à n'en pas douter des difficultés similaires demain. On connaît l'histoire : soit on se rétracte en défendant le plus longtemps possible des positions et habitudes hérités du siècle dernier, soit on s'adapte en créant de nouveaux modèles et en associant étroitement ici les fans de musique et là les enseignants.

Mais ne prenons aucun risque et épargnons-nous cette crise potentielle. D'abord parce que ces ressources sont donc sous licence non libre (on pourrait dire « propriétaires » dans le langage des logiciels) mais aussi parce que, autant appeler un chat un chat, elles sont en l'état de piètre qualité. C'est à prendre tel quel ou à laisser, nous dit la licence. Et la piètre qualité achève notre choix. Le privé conserve son avantage, l'été sera chaud mais non incandescent.

On notera cependant qu'il n'y a pas que les éditeurs privés qui soient concernés. Une structure comme le [CNDP](#) dont le budget dépend pour beaucoup des ventes de son catalogue pédagogique (où à ma connaissance rien ou presque n'a encore été mis sous licence libre) peut également se voir contrariée voire contestée dans sa manière de fonctionner. Idem pour les traditionnels partenaires culturels de l'Éducation nationale. Pour le moment feignons de croire que le [copyleft](#) n'existe pas et qu'il n'y a de ressources que [les ressources fermées soumises aux droits d'auteur](#) d'avant l'Internet. Et rassurons les partenaires en payant [plusieurs fois](#) et pour [des durées limitées](#) l'accès à ces ressources.

Quelques ombres planent : 3. Le boum des ressources éducatives libres

Licences fermées, professeurs peu impliqués et éditeurs confortés dans leur immobilisme... tout ceci ne devrait pas tenir longtemps parce que par delà nos frontières c'est la pleine effervescence autour de ce que l'on appelle les **ressources éducatives libres**. Et c'est bien plus qu'une ombre qui plane, c'est une véritable mutation qui s'annonce.

De quoi s'agit-il exactement ? En creux (académie en ligne) ou en plein (Sésamath), nous en parlons en fait implicitement depuis le début de cet article. Difficile pour l'heure d'en donner une définition précise, tant le concept est nouveau et en mouvement, mais on peut voir ces ressources éducatives libres comme une tentative de transposition des principes fondamentaux du logiciel libre. Usage, copie, modification et distribution (sans entrave et sans discrimination), ces principes garantissent un certain nombre de libertés aux utilisateurs tout en favorisant l'échange, le partage et l'amélioration collective du logiciel. Cela présuppose que le logiciel soit placé sous une licence libre qui légitime et explicite ces droits. Et c'est pourquoi nous insistons tant sur le choix ou non d'une telle licence.

À partir de là, voici la définition qu'en donne actuellement [Wikipédia](#) : « l'expression Ressources Éducatives Libres (REL) désigne un mouvement mondial initié par des fondations, universités, enseignants et pédagogues visant à créer et distribuer via internet des ressources éducatives (cours, manuels, logiciels éducatifs, etc.) libres et gratuites ».

Pour aller plus loin je vous invite à lire la [Déclaration de Dakar sur les Ressources Educatives Libres](#) adoptée le 5 mars 2009 au cours du Campus numérique francophone de Dakar, évènement organisé à l'initiative du Bureau Régional pour l'Education en Afrique de UNESCO, de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), et de l'Agence

universitaire de la Francophonie (AUF). On pourra également parcourir [la traduction française](#) de ce document de l'UNESCO : [Open Educational Resources: the Way Forward](#).

Mais dans ce domaine ce sont clairement les anglophones qui ont une bonne longueur d'avance, l'expression ressources éducatives libres n'étant d'ailleurs à la base qu'une traduction de [Open Educational Ressources](#) (ou OER). Chez eux la réflexion est menée depuis longtemps et les initiatives se multiplient : les pionniers de l'[OpenCourseWare](#) au [MIT](#), [OER Commons](#), [OpenCourseWare Consortium](#), [Teachers without Borders](#), [The Cape Town Open Education Declaration](#), [Open Education and Mozilla](#), [WikiEducator](#) (auteur de l'[OER Handbook for Educators](#) que l'on ne désespère pas de [traduire un jour](#)), les projets de [manuels scolaires libres](#) dans le secondaire [comme en Californie](#), et [Wikiversity](#) (dont le fort intéressant cours [Composing free and open online educational resources](#)) pour ne citer que ceux-là.

Mesurons-nous en effet pleinement les conséquences de l'accessibilité complète sur Internet de telle ressources, comme par exemple ce cours de [Programming Methodology](#) dans la cadre d'un cursus informatique donné à la prestigieuse université de [Stanford](#) ? Et, attention, on parle bien ici d'**accessibilité complète**. Pour chaque séquence vous avez [la vidéo](#) (sous différents formats : YouTube, iTunes, format natif [mp4](#) distribué en [torrent](#) via le réseau... [P2P](#) !) et [sa transcription](#) (au format PDF mais aussi html), des exercices et des annales (et leurs corrections), ainsi que des logiciels à télécharger, des notes et des références bibliographiques. C'est très impressionnant et le tout est proposé sous la licence libre [Creative Commons By](#) (cf [Les licences Creative Commons expliquées aux élèves](#)), signifiant par là-même que du moment que vous conservez et respectez la paternité du travail, vous pouvez, de n'importe quel point du globe, utiliser, télécharger, copier, modifier, distribuer et même en faire commerce !

À comparer avec ce que propose l'académie en ligne, qui à peine née semble déjà quelque part obsolète ! Avec ce projet, le ministère avait une occasion rêvée de s'inscrire enfin dans cette dynamique. Force est de constater qu'il ne l'a pas saisie. La France institutionnelle prend un retard qu'il lui sera difficile par la suite de combler.

Un discours qui se voulait moderne

À la lumière de ce que nous venons d'exposer, je vous laisse apprécier [le discours de presse du ministre](#) prononcé lors du lancement du projet (et dont la lecture a motivé ce billet).

Morceaux choisis.

Pourquoi cette décision ? Parce que dans une société qui s'enorgueillit à juste raison d'avoir bâti une école gratuite, laïque et obligatoire, je ne me résous pas à ce que l'accès au savoir et la réussite scolaire puissent devenir peu à peu une affaire de moyens, de relations ou de circonstances.

Pour ma part, je ne me résous pas à ce que cet accès au savoir se fasse dans ces conditions. Et j'ai parfois l'impression que la situation du Libre à l'école est un peu « affaire de moyens, de [relations](#) ou de circonstances ».

Je connais des enfants qui occupent leurs vacances comme ils le peuvent, tandis que d'autres, du même âge, passent de livrets de révision en stages de soutien payants, accentuant ainsi l'écart avec les autres élèves.

Ces situations, ces besoins, nous les connaissons tous et pourtant nous laissons à d'autres le soin d'y répondre. À l'heure où les technologies de l'information et de la communication mettent le savoir à la portée de tous, tout le temps et partout, l'école a pourtant une opportunité extraordinaire de rappeler sa capacité à transmettre des

connaissances à partir de ressources précises, fiables, hiérarchisées selon une logique cohérente.

L'opportunité est en effet extraordinaire de « mettre le savoir à la portée de tous, tout le temps et partout ». Mais pourquoi ne pas être allé au bout de la démarche ? Est-ce que le CNED est la seule entité capable de produire « des connaissances à partir de ressources précises, fiables, hiérarchisées selon une logique cohérente » ?

Pour autant cette académie en ligne est bien plus qu'un service supplémentaire offert aux élèves et à leurs familles. Car si nous parlons de 31e académie, c'est bien qu'il s'agit d'une véritable mutation dans notre ministère.

L'Éducation nationale est divisée en académies. Affirmer que l'on jette ainsi la première pierre à une 31e académie donne la mesure de l'ambition. Mais la véritable mutation aura-t-elle lieu ?

Cette académie en ligne est une aide non seulement pour les élèves, mais aussi pour les parents qui veulent accompagner leurs enfants, pour les professeurs désireux de trouver des ressources pédagogiques, et même pour les adultes qui souhaitent reprendre des études. Plus largement, je souhaite que cet outil contribue au rayonnement de la langue française et à la diffusion de nos contenus éducatifs dans les pays francophones, notamment dans certains pays d'Afrique, où les enseignants qui le désirent pourront trouver gratuitement des ressources de qualité pour leurs élèves.

Quand le paradoxe frise la contradiction. Au risque de nous répéter, comment voulez-vous que les professeurs s'y retrouvent si on leur interdit la moindre modification ? Quant aux pays d'Afrique, ils apprécieront de ne pouvoir distribuer les ressources en direction des populations non connectées à

Internet. Impliquons-les! Qu'ils soient avec nous acteurs du contenu plutôt que simples spectateurs bridés, le « rayonnement de la langue française » ne s'en portera que mieux.

Le mot « gratuit » est prononcé cinq fois dans le discours. Il est tant de d'affirmer clairement (et péremptoirement) notre position : **l'académie en ligne ne doit pas être gratuite, elle doit être libre**. Il se trouve qu'en étant libre elle sera effectivement disponible gratuitement, mais ça n'en sera qu'une conséquence. Et n'oublions pas d'ailleurs, comme cela a déjà été dit, que derrière ces ressources il y a ici des enseignants du CNED payés sur leur temps de travail pour les produire (aux frais du contribuable, ce qui n'est pas gratuit).

Les libertés d'utiliser, de copier, de modifier et de distribuer des ressources éducatives, sur des formats ouverts et lisibles par des logiciels libres, ne sont-elles pas ici plus fondamentales que la gratuité, a fortiori dans le domaine éducatif ?

Et le ministre de surenchérir, dans sa [lettre aux parents](#) cette fois (qui fait également l'objet d'une [vidéo](#)) :

Naturellement, ces ressources seront accessibles gratuitement, conformément aux principes fondamentaux de l'école républicaine.

Substituons « librement » à « gratuitement », et c'est d'un coup l'horizon des possibles qui s'élargit, tout en étant certainement plus proche de ces fameux principes républicains. Le jour où un ministre de l'Éducation Nationale dira que « naturellement, ces ressources seront accessibles librement » alors les lignes auront bougé.

Avec ses 55 000 écoles primaires, ses 5 000 collèges et ses 2 600 lycées, l'Éducation nationale constitue le premier

réseau physique d'accès au savoir en France. Je veux faire en sorte qu'elle devienne aussi le premier réseau numérique de diffusion des connaissances.

A l'heure où de grands moteurs de recherche scannent et mettent à la disposition du public des fonds entiers de bibliothèques, il me semble que la diffusion d'une offre complète et gratuite de contenus d'enseignement est de nature à faire du service public d'éducation un acteur puissant du monde de l'Internet.

On a raison de s'inquiéter de l'emprise de Google. Mais est-ce ainsi que l'on construit « le premier réseau numérique de diffusion des connaissances » capable lui faire concurrence ?

La suite du discours est du même acabit, si ce n'est qu'elle est révélatrice d'une certaine confusion vis-à-vis de la modernité.

Renforcer la présence du ministère de l'Éducation nationale sur Internet, c'est aussi repenser totalement nos modes de communication sur ce média. (...) Nous avons donc voulu à la fois rénover nos sites institutionnels et diversifier nos formats de communication, en donnant une part plus importante aux nouveaux médias présents sur Internet : Dailymotion, Twitter, Facebook sont de nouveaux outils qui permettent de toucher des publics qui ne fréquentaient pas spontanément nos sites institutionnels, notamment des publics plus jeunes et moins spécialisés dans les questions éducatives. (...) Nous avons aussi ouvert le compte Twitter Education France, qui informe les abonnés des sujets d'actualité immédiate du ministère. Je veux que l'Éducation nationale soit partie prenante de ce qu'on appelle le « web 2.0 », le web participatif.

Les expressions marketing sont lâchées... On met les guillemets au web 2.0 mais pas au web participatif. Comme si nous étions

tous d'accord sur le sens accordé.

Je ne vois pas en quoi placer quelques vidéos sur Dailymotion (avec commentaires désactivés !) et communiquer via ces nouveaux canaux que sont Facebook et Twitter procèdent de la participation (ce sont tous en outre des services privés reposant sur des logiciels propriétaires susceptibles de poser quelques problèmes vis-à-vis de la protection des données personnelles). De ce point de vue là, l'actuelle [Consultation publique sur l'Internet du futur](#), avec son bon vieux formulaire à remplir, est bien plus participative à mes yeux (si, [contrairement au forum de la mission E-educ](#), on prend réellement en compte les contributions).

Ce qui est sûr c'est qu'en plus de ses ressources « verrouillées », [l'académie en ligne](#) version juin 2009 n'est en rien participative. Aucun espace pour y laisser la moindre trace, pas même une page de contact !

Ce ministère a trop souvent été raillé pour son conservatisme, je veux à présent faire en sorte qu'il soit loué pour sa modernité.

Nous attendrons encore un peu.

N'ayez pas peur

La conclusion du discours ouvre cependant une fenêtre d'espoir.

Mesdames et messieurs les journalistes (...) vous pouvez constater que c'est une stratégie globale que nous mettons en place pour faire participer le ministère de l'Éducation nationale aux évolutions de son temps.

*A travers ces nouveaux outils, dont l'académie en ligne est un exemple, je veux permettre au plus grand nombre d'accéder **librement** et dans les délais les plus courts à la totalité de l'offre et de l'actualité éducative. Ce n'est que le début*

d'un chantier immense, que je veux poursuivre avec de nouveaux services que nous proposerons aux enseignants et qui seront à l'étude à partir de la rentrée prochaine.

Pour la première fois en effet on a troqué la gratuité pour la liberté. Ayant conscience de l'ampleur de la tâche, on nous dit aussi que l'on souhaite proposer de « nouveaux services » aux enseignants.

Il est encore temps de rectifier le tir (la présence d'un nouveau ministre étant d'ailleurs un facteur favorable). Le diagnostic est bon, le remède beaucoup moins. Oublions les Facebook, Twitter, Dailymotion et autres gadgets de communication légèrement hors-sujet par rapport aux réels enjeux. Et osons faire passer l'académie en ligne du mode « lecture seul » au mode « lecture / écriture ensemble ». Car le plus grand service que l'on puisse rendre présentement aux enseignants est d'inscrire ce projet dans le cadre des ressources éducatives libres.

Il s'agirait alors bien sûr d'une véritable petite « révolution culturelle » au sein du ministère, nécessitant de repenser, parfois en profondeur, les relations entre l'institution et les différents acteurs du monde éducatif. Mais pourquoi attendre (puisque c'est inéluctable) ? Sauf à vouloir aller contre les objectifs même de ce projet, cette décision, certes courageuse mais pleine de bon sens, serait alors réellement à même de faire « participer le ministère de l'Éducation nationale aux évolutions de son temps ».

Dans le cas contraire, regarder passer le train des ressources éducatives libres constituerait selon nous une triple erreur : historique, politique et par dessus tout pédagogique.

Notes

[1] Crédit photo : [Dustpuppy](#) (Creative Commons By)

Luc Viatour – Photographe

Je ne me souviens plus pourquoi je suis tombé, il y a quelques jours de cela, sur le site du bruxellois [Luc Viatour](#). Était-ce à cause de GIMP ? de la qualité de ces photographies ? des licences libres de ces mêmes images ? de son implication dans Wikipédia ?



Toujours est-il que j'ai eu envie d'entrer en contact avec lui pour lui proposer une courte interview par mail interposé. Et comme vous pouvez vous en rendre compte ci-dessous, il a fort gentiment accepté ☐

Entretien avec Luc Viatour

Bonjour, pourriez-vous vous présenter en quelques mots. On trouve la mention « photographe » sur [votre site](#). En avez-vous fait votre métier ?

Je suis Belge, IT Manager pour une société d'édition. Plus spécialisé dans l'IT pré-presse et impression. Je suis aussi partiellement photographe^[1] salarié pour cette entreprise.

Sur [votre page utilisateur de Wikipédia](#), on peut lire « Passionné par les logiciels libres utilisateur de GNU/Linux avec la distribution Ubuntu ». Pourriez-vous nous en dire plus ?



J'ai découvert Linux en 1999 suite à des problèmes avec des serveurs Windows. Cela m'a intéressé et j'ai rejoint un groupe d'utilisateurs de Linux Belge le [BxLUG](#).

J'ai donc rapidement passé les serveurs du boulot sous Linux Debian. La suite en 2000/2001 je suis passé sous Debian pour mon ordinateur personnel. Rapidement les 3/4 des postes clients au boulot sont passés sous Linux. Nous sommes maintenant à 90% sous Linux (Ubuntu pour les clients et Debian pour les serveurs). Je n'envisage même plus autre chose personnellement. Le plus dur pour moi ce fut le passage après plusieurs années de Photoshop à GIMP.

Est-ce que c'est cette passion pour les logiciels libres qui vous a incité à placer vos images sous licence libre ?

Oui l'idée du partage libre m'a séduit doucement...

Que pensez-vous de la pétition « [Sauvons la photographie : Pour que la création visuelle continue d'exister et que les Auteurs Photographes puissent continuer à produire des photographies](#) » ? Ne participe-t-elle du même mouvement de crainte et de repli qui caractérise actuellement l'industrie du disque et du cinéma ?

Un photographe au début de la photographie était un artisan qui vendait un service. Il passait dans les rues faire des photos des passants et vendait son travail pas des droits d'auteur. Je suis pour des images libres qui servent à faire connaître son travail et une rémunération pour un service ou une commande.



Je pense que les droits d'auteurs deviennent invivables, je râle tous les jours de ne pas pouvoir faire des photos d'un bâtiment et les publier car l'architecte n'est pas mort depuis plus de 50 ans alors que c'est un lieu public et que souvent le bâtiment en question est réalisé avec l'argent public ! Exemple connu en Belgique avec l'[Atomium](#) !

Par contre je suis pour le respect des licences choisies par l'auteur des photos, libres ou non ! Ce que de plus en plus de médias ne respectent pas ! Les changements doivent venir des auteurs. Je comprend que certains photographes ne veulent pas publier sous licence libre, mais de là à légiférer pour interdire ou limiter les licences libres c'est je pense aller dans un mauvais sens.

Vous éditez vos images avec GIMP depuis 2005. Pourquoi l'avoir préféré à Photoshop ? par principe ? pour ses qualités intrinsèques ? Les deux ?

J'ai eu beaucoup de mal au début après cinq ans d'utilisation de Photoshop, mais voilà pour qui décide d'utiliser Linux, il n'y avait pas le choix et j'ai fait l'effort de changer mes habitudes. Maintenant lorsque je dois travailler sous Photoshop je suis perdu ☐ Comme quoi ce n'est qu'une question d'habitudes.

Plusieurs centaines de [vos photographies se retrouvent sur Wikipédia](#). Pourriez-vous nous en dire plus. Qu'est-ce qui vous motive à participer à un tel projet ?



J'ai découvert le projet Wikipédia suite à une conférence au BxLUG. J'ai trouvé cela génial, mais comme je ne suis vraiment pas littéraire, je me voyais mal participer à la rédaction d'un article. Puis j'ai vu qu'il y avait des demandes de documents visuels et là je me suis rendu compte que je pouvais aider le projet.

Petit à petit j'ai donc ajouté des photos qui traînaient dans des tiroirs, puis ma démarche a évolué, maintenant je fais parfois des photos volontairement pour Wikipédia. Je suis finalement très content d'avoir fait cela, j'ai énormément de retours sympathiques, bien plus que si elles étaient restées dans mes tiroirs ☐

Notes

[1] Crédit photos : [Luc Viatour](#) (GFDL – Creative Commons By-Sa)

Le bien commun : l'assaut final – Un documentaire de Carole Poliquin

Nombreux sont ceux qui pensent qu'en France le projet de loi [« Création et Internet »](#) (ou [Hadopi](#)) n'est pas qu'une simple question technique et juridique pour endiguer le « piratage », mais se situe bien au delà, sur le front politique et sociétal de la défense des biens communs contre une « marchandisation » croissante des activités humaines, ici la culture^[1].

C'est pourquoi il nous a semblé intéressant de proposer aux lecteurs de passage un « vieux » documentaire que vous n'avez peut-être pas eu l'occasion de voir à sa sortie en 2002 (durée : 1 heure).

Il a pour titre [Le bien commun : l'assaut final](#) et a été réalisé par la québécoise [Carole Poliquin](#) (dont nous avons obtenu accord pour diffusion).

Voici ce qu'en disait [Bernard Langlois](#) dans le journal [Politis](#) :

Sur le fond, c'est une charge très argumentée, très démonstrative contre la mondialisation libérale, nourrie de reportages et de témoignages recueillis au Canada, au Mexique, aux États-Unis, en Inde, en France. Avec les exemples très parlants de la marchandisation en cours de tous ces « biens publics mondiaux » que sont l'eau, les semences, la santé, les gènes, les connaissances et pratiques ancestrales ou nouvelles... Un thème que nous connaissons bien, autant de tristes réalités d'aujourd'hui.

C'est la forme qui est originale, avec un parti pris d'humour en contrepoint très réussi. Carole Poliquin a repris le thème et le découpage de la Genèse, ces sept jours qui bâtirent le monde ; mais ici ce n'est pas Dieu, c'est « l'homme d'affaires » qui se donne une semaine pour asservir le monde au profit, pour créer enfin ce « marché total » qu'on nous propose comme horizon. À chaque jour son thème (l'eau, les semences etc.). Chaque soir de la semaine, l'homme d'affaires reprend son Boeing, volant dans les étoiles vers sa prochaine mission, tandis qu'une voix off commente : « Et l'homme d'affaires se dit que cela était bon pour ses actionnaires ».

On notera que vous pouvez [acheter le DVD](#) de ce documentaire directement depuis son [site officiel](#) (ou en France chez [Voir et Agir](#)), non seulement pour en obtenir une version de qualité, des bonus, etc. mais également pour soutenir l'action de Carole Poliquin et l'aider à produire de nouveaux sujets comme son dernier en date [Homo Toxicus](#)^[2].



→ La [vidéo](#) au format webm

Peut-être le trouverez trop simpliste, trop « altermondialiste », ou trop... réaliste ? Peut-être aurez-vous

envie d'y ajouter un « huitième jour » autour de la création numérique (logiciels, œuvres de l'esprit...) ? Peut-être êtes-vous agréablement ou désagréablement surpris de sa mise en lumière sur le Framablog ? Il ne tient qu'à vous de vous exprimer dans les commentaires ci-dessus ☐

Notes

[1] Ce « front des biens communs » fait écho à deux livres de référence du Framablog (disponible tous deux en libre téléchargement) : [Du bon usage de la piraterie](#) de Florent Latrive et [Cause commune](#) de Philippe Aigrain.

[2] Résumé du documentaire [Homo Toxicus](#) de Carole Poliquin (2008) : « Une expérience planétaire est en cours et nous en sommes les cobayes. Chaque jour, des tonnes de substances toxiques sont libérées dans l'environnement sans que nous en connaissions les effets à long terme pour les êtres vivants. Certaines d'entre elles s'infiltrent à notre insu dans nos corps et dans celui de nos enfants. En même temps que notre patrimoine génétique, nous transmettons aujourd'hui à nos enfants notre patrimoine toxique. Dans une enquête inédite, menée avec rigueur et humour à partir de ses propres analyses de sang, la réalisatrice explore les liens entre ces substances toxiques et l'augmentation de certains problèmes de santé comme les cancers, les problèmes de fertilité et l'hyperactivité. Les conclusions sont troublantes... »

Quand l'éducation suisse

quitte sa neutralité en faveur du logiciel libre

Transition vers les standards ouverts et les logiciels libres, tel est le titre d'une récente [directive](#) du Département de l'instruction publique (DIP) du Canton de Genève^[1], dans le cadre de son orientation stratégique en matière de logiciels informatiques (24 juin 2008).



Après un bref rappel de la définition d'un logiciel libre (selon la Free Software Foundation) et d'un standard ouvert (selon la Commission européenne), voici quelques extraits de ce que l'on peut y lire :

« Les logiciels dits libres ont atteint aujourd'hui un niveau de maturité technique qui en fait une alternative fiable, stable, adaptable et pérenne aux logiciels dits propriétaires »

Il a donc été décidé d'opérer une large migration au motif que :

« L'information gérée par l'État est une ressource stratégique dont l'accessibilité par l'administration et les citoyens, la pérennité et la sécurité ne peuvent être garanties que par l'utilisation de standards ouverts et de logiciels dont le code source est public.

Par ailleurs, même s'ils ne sont pas forcément gratuits, les logiciels libres permettent de réaliser des économies substantielles sur l'acquisition des licences. »

Par ailleurs :

« L'utilisation d'outils et de standards libres permet de garantir la sauvegarde et le partage des documents produits par les enseignant-e-s. La possibilité de fournir aux élèves pour leur usage externe à l'école les logiciels utilisés pour l'apprentissage représente un atout pédagogique et social d'importance.

Une large communauté éducative mondiale s'est développée autour des licences libres, produisant des ressources librement partagées adaptées aux besoins spécifiques de l'enseignement.

L'apprentissage est favorisé par des outils dont on peut étudier le fonctionnement. »

Ce qui donne, entre autres, les modalités d'applications suivantes :

« Lors des choix de solutions informatiques pédagogiques, les produits sous licence libre et les standards ouverts sont choisis par défaut.

Les migrations importantes qui sont prévues seront annoncées suffisamment à l'avance pour permettre l'accompagnement nécessaire au changement.

Tout choix de solutions propriétaires devra être dûment justifié par les demandeurs, en expliquant de façon détaillée les usages qui rendent indispensable l'acquisition d'un produit ou l'utilisation d'un standard non libre. »

Conclusions similaires à celles du [fameux rapport Becta](#).

On notera également la présence d'une autre directive du DIP sur la [Diffusion interne de documents](#) dont voici quelques unes des préconisations :

Tout document qui ne demande pas une modification par le destinataire doit être diffusé en format PDF (Portable Document Format).

Pour les documents qui doivent être modifiés par le(s)

destinataire(s), le format ouvert OpenDocument doit être privilégié. Ce format constitue en effet la garantie que le document pourra être relu en tout temps indépendamment du logiciel utilisé.

Cet engagement vers le Libre du DIP est fort bien raconté par Marco Gregori dans un article de la gazette interne du mois dernier (Les Clefs de l'École) intitulé [Logiciels libres et pédagogie sans frontières](#). Il a de plus l'excellente idée d'insister sur un argument de poids que de trop nombreux enseignants ne [peuvent](#) ou ne [veulent](#) encore entendre : **l'enjeu du logiciel libre à l'école est bien moins technique (ou financier) que pédagogique.**

« Aux yeux du grand public, un logiciel libre se définit avant tout par sa gratuité. Pour le monde de la pédagogie, il est bien plus que ça: à la fois outil de transmission de la connaissance – notamment, il est vrai, par ses coûts réduits – et symbole même du savoir à partager sans barrières. »

Puis plus loin :

« Il y a quelques mois, le Service Ecoles-Médias du DIP publiait un texte dans lequel il soulignait la grande convergence entre l'éthique sur laquelle se fonde le mouvement libre et le système éducatif public: Dans sa volonté de rendre accessibles à tous les outils et les contenus, le « libre » poursuit un objectif de démocratisation du savoir et des compétences, de partage des connaissances et de coopération dans leur mise en œuvre, d'autonomie et de responsabilité face aux technologies, du développement du sens critique et de l'indépendance envers les pouvoirs de l'information et de la communication.

Démocratisation du savoir, autonomie, sens critique, autant de principes qui figurent dans la loi genevoise... sur l'instruction publique. Exagérée, la comparaison ? Pas vraiment si l'on considère les quatre critères majeurs d'un

logiciel libre: il doit pouvoir être diffusé, utilisé, étudié et amélioré librement. »

Et l'article de s'achever sur un passage en revue des implications pédagogiques de ces quatre libertés que je vous invite vivement à lire et faire lire.

Bon, je ne voudrais pas donner l'impression de me répéter mais avec l'[Angleterre](#) ou encore l'[Espagne](#), ça commence à faire pas mal de voisins qui, frappés du bon sens, s'interrogent et agissent officiellement en faveur du logiciel libre et des standards ouverts à l'école.

Anne, ma sœur Anne^[2], vois-tu la même volonté venir du côté de la Rue du Genelle ? Ce serait d'autant plus simple que... y'a qu'à copier nos amis suisses et britanniques ☐

Liens annexes et connexes

- Directive DIP [Transition vers les standards ouverts et les logiciels libres](#) (pdf – 24 juin 2008)
- Directive DIP [Diffusion interne de documents](#) (pdf – 10 mars 2008)
- [Logiciels libres et pédagogie sans frontières](#) Marco Gregori – [Les Clefs de l'École n°2](#) (pdf – octobre 2008)
- Le [DIP](#) et le [Service Écoles-Médias](#) du Canton de Genève
- [Des MITIC libres au DIP](#) (pdf – mars 2006)
- [GeLibreEdu](#) (portail dédié aux logiciels libres : information et aide à la migration)
- [OpenOffice sur tous les postes informatiques du DIP \(SemActu\)](#)
- Le DVD [Logiciels libres au DIP – Apprendre à libre ouvert](#)
- [Les élèves de Genève sous Linux à la rentrée prochaine](#) (Framablog – avril 2008)

Notes

[1] Edit : Le titre de mon billet est non seulement un peu facile mais surtout un peu maladroit puisqu'il laisse à penser qu'il s'agit de la Suisse dans sa globalité alors que seul le Canton de Genève est concerné ici (merci *merinos* d'avoir pointé cela et mea culpa).

[2] Crédit photo : [Fedewild](#) (Creative Commons By-Sa)

Pas si FACIL pour Microsoft au Québec

Plus de dix millions de dollars attribués **sans appels d'offres** à Microsoft par l'administration québécoise principalement pour cause de... passage à Vista de ses postes informatiques, c'était sans compter sur l'association [FACIL](#) qui à juste titre ne l'entend pas de cette oreille et a déclenché la procédure juridique.



Tout ceci est très bien expliqué dans cette [dépêche](#) de LinuxFr. Je me suis juste permis d'y ajouter ci-dessous le tout frais petit extrait du journal télévisé local de Radio-Canada (ne serait-ce que parce que c'est pas tous les jours qu'on peut voir notre manchot préféré apparaître ainsi à l'écran à côté du présentateur).

Cette ~~scandaleuse~~ malheureuse histoire m'a fait penser aux recommandations du [rapport Becta](#) (il n'est pas conseillé de migrer vers Windows Vista, les coûts sont importants et les

bénéfices incertains, idem pour MS Office 2007 qui n'est pas capable en l'état d'offrir une convaincante interopérabilité, etc.). Elles étaient certes destinées au secteur éducatif mais elles demeurent selon moi pertinentes pour l'administration publique dans son ensemble^[1].

Quoiqu'il en soit nous soutenons sans réserve la FACIL dans son initiative, quand bien même je ne puis m'empêcher de penser aux administrations de tous les pays qui n'ont pas de FACIL pour leur ouvrir les yeux.

Ceci dit il faut également reconnaître qu'il n'est pas toujours évident pour le logiciel libre d'apparaître dans ces fameux appels d'offres des marchés publics si il n'est pas soutenu par des structures (le plus souvent des sociétés de services) qui soient capables de bien communiquer dessus et de monter des projets solides qui donnent confiance aux *décideurs pressés*. Mais heureusement expérience, maturité et, comme ici, *activisme citoyen* font évoluer favorablement une situation qui ne pourra plus se permettre de l'oublier.

Dans le communiqué de presse, reproduit ci-dessous, on remarquera qu'ils prennent exemple sur la situation de l'administration française. C'est un honneur mais même chez nous il reste encore beaucoup à faire notamment [dans l'éducation](#).



-> La [vidéo](#) au format webm

[URL d'origine du communiqué de presse](#)

Montréal, le 28 août 2008 – FACIL, association à but non lucratif, qui prône l'appropriation collective de l'informatique libre, dénonce les pratiques d'achats de logiciels nécessaires à l'administration publique sans appel d'offres de la part du Gouvernement du Québec. FACIL a déposé une requête en Cour supérieure du Québec pour faire cesser ces

agissements car elle considère ces pratiques comme contraire au Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics (R.Q. c. A-6.01, r.0.03) et à l'intérêt du Québec.

Au Québec, l'accès aux marchés publics est la règle alors que l'attribution de contrat sans appel d'offres est l'exception. En principe, un marché doit être ouvert à tous, de manière transparente et équitable. Les solutions et les propositions déposées doivent être évaluées objectivement à partir de critères reconnus et acceptés de tous. De plus, la loi impose que les marchés publics doivent favoriser le développement économique local et les technologies québécoises.

FACIL a constaté que des contrats d'achats de logiciels qui totalisent plus de 25 millions de dollars durant la période de février à juin 2008, ont été obtenus par de grandes multinationales par avis d'attribution sans passer par le processus normal d'appel d'offres. Ces achats se font au détriment de l'industrie du service en logiciel basée sur le logiciel libre au Québec et sont un obstacle au développement des entreprises québécoises dans le secteur des technologies de l'information. FACIL dénonce cette façon de procéder qu'elle considère intolérable, illégale et contraire à l'intérêt de la société québécoise.

Une politique rigoureuse et déterminée d'utilisation de logiciels libres dans les administrations publiques permettrait la création de très nombreux emplois durables, ainsi que des économies substantielles en licences de logiciels et inutiles mises à jour. Cependant, trop souvent l'administration québécoise refuse d'envisager et même d'évaluer l'option du logiciel libre.

Alors que la plupart des pays industrialisés ont débuté, depuis plusieurs années, la migration de leurs infrastructures technologiques en utilisant des logiciels libres, l'administration publique québécoise accuse déjà un retard

prononcé. Parmi de nombreux exemples, en France, des centaines de milliers de postes de travail de fonctionnaires migrent vers des logiciels libres et, au Pays-Bas, l'administration publique, l'une des plus modernes du monde, a décidé d'interdire l'utilisation de logiciels propriétaires dans le secteur public.

Malgré de nombreuses initiatives, et devant le refus de dialogue et de concertation des responsables de l'administration publique, FACIL a décidé d'en appeler à la justice afin d'exiger que la loi sur les marchés publics soit respectée par le Gouvernement.

Notes

[1] Crédit photo : [Arturo de Albornoz](#) (Creative Commons By-Sa)